



# L'Ordre des médecins sera présent à la manifestation du 14 février 2023

**Le CDOM des Bouches-du-Rhône et le CROM  
PACA sont solidaires du mouvement de grève.**

**Contre la loi RIST**

**Appel aux parlementaires pour sauvegarder notre  
système de soins**



Alors que les feux des projecteurs médiatiques se focalisent sur les mouvements sociaux d'ampleur, ou sur de sujets de société sources de polémiques politiciennes qui dopent l'audimat, nous assistons dans une étrange indifférence aux votes par les parlementaires de textes qui risquent de bouleverser profondément notre système de santé.

Inutile de s'étendre sur la description d'un état des lieux que nos concitoyens connaissent (subissent) au quotidien, la difficulté d'accès aux soins frappe aujourd'hui tous les territoires et toutes les disciplines médicales. Personne n'ignore que cette situation résulte d'un déséquilibre démographique médical généré depuis des décennies par un numéris clausus, le nombre de médecin formés chaque année, totalement déconnecté des besoins réels de soins. Limiter le nombre de médecins pour contenir les dépenses de santé était une erreur, une faute. Les récentes mesures ne permettront pas une amélioration avant quelques années.

Aujourd'hui à défaut de pouvoir former et mettre rapidement auprès des patients des médecins nous voyons poindre la tentation de confier des actes médicaux à des non-médecins. Avec cette affirmation nous avons conscience de prendre le risque de nous voir accuser de corporatisme exacerbé. Nous plaçons non coupable. Le sujet n'est pas de nier les compétences des professions paramédicales, elles sont majeures et indispensables à la prise en charge des patients, mais de réaffirmer que le médecin doit rester la porte d'entrée dans le soin. S'opposer à un accès direct à une infirmière ou un kinésithérapeute pour un problème de santé ne signifie pas s'opposer aux parcours de soins coordonnés, mais simplement nous protéger la population d'une médecine à deux vitesses.

La loi portant « *amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé* » (sic) portée par la députée Stéphanie RIST a été adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale et se trouve actuellement au Sénat. Les parlementaires doivent entendre que nous partageons tous le même constat : fortes difficultés dans l'accès aux soins qui entraînent une prise en charge collective de la population insatisfaisante. Mais les députés et sénateurs doivent également écouter la profession et éviter d'accentuer davantage la déstructuration de notre système de santé.

L'exercice coordonné pluriprofessionnel n'est pas le problème, il représente même une des solutions à l'accès aux soins. Mais tout patient a légitimement le droit de pouvoir consulter un médecin et ainsi bénéficier d'un diagnostic et d'un projet thérapeutique. Seul ce parcours de soin coordonné par le médecin est à même d'assurer la qualité et la sécurité que nous devons aux patients.

Personne ne peut nier que les soignants ont collectivement fait face aux crises sanitaires de ces dernières années avec efficacité et dévouement. Vouloir opposer les professionnels de santé les uns autres serait une erreur. Restaurer la confiance et écouter les propositions des professionnels de santé représente la seule voie pour poser la première pierre de l'indispensable reconstruction de notre système de santé et favoriser l'attractivité de la profession auprès des jeunes.



Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
Ordre des médecins

555 Avenue du Prado - 13008 Marseille  
[www.conseil.13.ordre.medecin.fr](http://www.conseil.13.ordre.medecin.fr)  
Tél : 04 96 10 10 20